



Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 17 octobre,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joëlle CAMPERS, Alexine LAFAY, Christel MAILHÉ, Coline MARGUERETTAZ, Marie-Claude SORREL, Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Corentin BOUCHER, Romain BOUVET, Michel CLAIR, Mathieu LECLERCQ, Frédéric LIMBARINU, Alain MARGUERETTAZ.

Absents excusés : Christelle BRIU, Christine CLEMENT (pouvoir à Alain MARGUERETTAZ), Michèle FERRARIS (pouvoir à Lionel ARPIN), Eric JACQUEMOUD, Anne-Emmanuelle LECLERE (pouvoir à Joëlle CAMPERS), Thomas QUERO-BATTANI (pouvoir à Romain BOUVET)

Secrétaire de séance : Christel MAILHÉ

Nombre de conseillers en exercice : 19 - **Présents** : 13 - **Votants** : 17

Date de la convocation : le 11 octobre 2022.

Date de publication : 24 octobre 2022 au 24 décembre 2022

MODIFICATION D'EMPLOI d'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL CONTRACTUEL

Le Maire rappelle que par délibération n° 2022-005-004 du 12 juillet 2022, des postes d'adjoint technique territorial (catégorie C) contractuels à temps non complet ont été créés.

Suite à une réorganisation de services, le Maire explique qu'il conviendrait de modifier le poste 1 d'emploi d'adjoint technique territorial contractuel, (initialement créé à temps non complet à raison de 23h53 hebdomadaires annualisées), pour l'augmenter à 24h58 hebdomadaires annualisés à compter du 1^{er} novembre 2022.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.

Accusé de réception en préfecture 073-217302850-20221017-2022-008-001-DE Date de télétransmission : 21/10/2022 Date de réception préfecture : 21/10/2022

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DECIDE DE MODIFIER** l'emploi décrit ci-dessus.
- **CHARGE** le Maire, décisionnaire en matière d'emplois, de nommer la personne de son choix.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces découlant de la présente.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN



Le secrétaire de séance,
Christel MAILHÉ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Mailhé', written over a horizontal line.